

la retraite ecclésiastique, 227.—Orphelins anglais, 233 à 236.—Nouveau tableau des fêtes patronales, 337, 340 à 351.—À qui appartiennent les biens de l'établissement religieux ? 355.—Les questions relatives à l'établissement religieux, aux affaires de la Fabrique, à l'administration du culte, relèvent de l'Evêque, 355.—Le curé est, de droit, président des assemblées, 356.—Voir : *Fabriques des églises, Marguilliers.*

**Paroissiens.**—Sont-ils propriétaires des biens de l'établissement religieux ? 355.

**Parole.**—Licence trop grande, source de péché, 9.

**Passion**(Office de la).—Translation au premier jour libre, en cas d'empêchement, 109.

**Patron.**—Tableau des Fêtes patronales, 340 à 351.—Rubrique de l'octave, 351, 352.—Voir : *Octave, Solennité, Translation.*

**Pauvres.**—Soin qu'en prend l'Eglise, 43.—Commandements qu'elle fait aux riches en leur faveur, 43.—Consolations qu'elle leur offre, 43.

**Péché.**—Occasions diverses, 9, 121.

**Pélagiens.**—Leurs erreurs sur la grâce, 202, 203, 204.—Réfutation de leurs erreurs, 205, 206, 207.

**Pénitence** (sacrement).—Institution divine, 219.—Double pouvoir donné au ministre, 219.—Obligation absolue pour le ministre de garder le secret sacramentel, 219, 220.—Obligation grave pour le pénitent de garder le secret naturel, 220.—Voir : *Confesseurs, Secret naturel, Secret sacramentel.*

**Pères de l'Eglise.**—Leurs écrits ont montré ce que peut la raison humaine, aidée de la révélation et de la foi, 92 à 95.—Voir : *Apologistes de l'Eglise.*

**Phyloméne** (sainte).—Office, double-mineur, fixé au 11 août.

**Philosophie.**—Faveur constante accordée par l'Eglise, 82.—Sollicitude de Léon XIII pour son enseignement, 81 à 108.—Les besoins des temps présents requièrent un enseignement philosophique apte à servir la foi et conforme à la dignité des sciences humaines, 83.—Les maux présents et futurs dérivent des opinions erronées sur les choses divines et humaines, sorties des écoles philosophiques, 83.—Pour ramener les peuples à la foi, il faut rechercher le concours de la philosophie, 83 à 87.—En effet, elle aplanit le chemin qui mène à la vraie foi, 84 ; fournit les préambules de la foi et les motifs de crédibilité, 84 à 87 ; explique les vérités de la foi, 87, 88 ; défend les vérités de la foi, 88, 89.—Pour qu'elle puisse porter ces fruits précieux, il faut qu'elle soit